



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **SPM POSE DE MENUISERIE SARL**, ch. de Beauregard 18, 1055 Froideville
2. Date du prononcé de dissolution: 03.10.2011
3. Suspension de faillite: 23.01.2012
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 13.02.2012
5. Avance de frais: CHF 3'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But: exploitation d'une menuiserie; aménagement d'intérieur; agencement mobilier et immobilier.
Par jugement rendu par le Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois le 08.08.2011, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731b CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite le 03.10.2011

Office des faillites de la Broye et du nord vaudois
1400 Yverdon-les-Bains

00735741

